

REGLEMENT DU RAID LOZERE SPORT NATURE

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Le Raid Lozère Sport Nature est organisé par l'association Lozère Sport Nature affiliée à la Fédération Française de Triathlon et se déroule dans le département de la Lozère.

ARTICLE 2. DEFINITION

2.1 Le Raid Lozère Sport Nature est un raid multisports d'environ 160km et 5000m de dénivelé. Il sera support du Championnat de France de raid 2017.

Il est composé des activités suivantes : VTT, Trail, kayak, atelier de cordes qui s'enchaîneront avec divers formats d'orientation : balisage, cartes IOF, cartes IGN, road-book...

2.2 Les équipes sont composées de 3 concurrents toujours en course sans assistance.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

3.1 Le Raid Lozère Sport Nature est ouvert à toutes les personnes convenablement entraînées, âgées d'au moins 18 ans le jour du départ.

3.2 La participation au raid est soumise à l'inscription d'une équipe de 3 personnes, homme, femme ou mixte. Seules les équipes complètes et à jour dans leurs licences ou certificats médicaux seront autorisées à prendre le départ.

3.3 Chaque équipier atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.

3.4 Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve.

3.5 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le Raid Lozère Sport Nature.

ARTICLE 4. MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

4.1 L'inscription de l'équipe est prise en compte à la réception :

- De l'inscription en ligne via le site de la FFTri,
- Pour chacun des équipiers, d'un certificat médical OU d'une copie de licence sportive en cours de validité pour une discipline dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical en compétition,
- Du règlement du montant de l'inscription.

4.2 Tarifs : 225 € par équipe (hors majorations)

4.3 L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve,
- Les repas du samedi soir et du dimanche midi,
- Le transport des concurrents vers le site de départ,
- Le transport du matériel de bivouac et des VTT,
- Le cadeau souvenir,
- Les cartes et road book,
- Les fournitures diverses (chasubles, sport ident, résultats),
- La licence journée pour les non licenciés FFTri.

4.4 Le nombre d'équipes est limité à 80 (championnat de France et raid open confondus), par ordre d'arrivée des inscriptions et après détermination du nombre de places disponibles en open.

ARTICLE 5. ASSURANCES

5.1 Organisation – L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

5.2 Concurrents – nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

ARTICLE 6. SECURITE

Les règles de sécurité sont celles définies par la FFTri.

L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route ou ne se plie pas aux consignes de l'organisation.

ARTICLE 7. MATERIEL OBLIGATOIRE

7.1 Matériel obligatoire par équipier en course tout au long du parcours :

- 1 Casque VTT norme CE,
- 1 réserve d'eau (1L minimum) + vivres de course pour l'ensemble de l'étape,
- 1 sifflet,
- 1 couverture de survie,
- 1 sac permettant de transporter l'ensemble du matériel,
- chasuble de course (fourni par l'organisation),
- doigt SportIdent (fourni par l'organisation si besoin)

7.2 Matériel obligatoire par équipe tout au long du parcours :

- 1 téléphone portable,

7.3 Matériel spécifique à certaines épreuves

- 1 baudrier + 2 longues doubles + 2 mousquetons à verrouillage automatiques,
- 1 paire de gant en cuire (à minima mitaines type VTT)

(cette liste pourra évoluer en fonction des conditions météo et des épreuves proposées)

7.4 Matériel conseillé :

- Porte-carte étanche,
- Porte-carte VTT,

7.5 Des contrôles du matériel obligatoire seront effectués au cours de l'épreuve.

ARTICLE 8. PENALITES ET DISQUALIFICATION

8.1 Des pénalités de temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Absence ou perte du matériel obligatoire (10min par pièce manquante),
- Non-respect des consignes de sécurité de l'organisation (disqualification).
- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification).
- Non-respect des zones interdites, cultures, populations locales (disqualification).
- Non-respect de tout ou partie de ce règlement (disqualification).

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de tout engagement envers l'équipe concernée.

8.2 L'organisateur se réserve le droit d'orienter les équipes retardataires sur des options de parcours raccourcis (portes horaires annoncées dans le road book). Des pénalités seront alors infligées à ces équipes. Elles pourront ainsi être classées.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1 Trois classements seront effectués selon les catégories suivantes :

- Homme,
- Mixte,
- Femme.

9.2 Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après diffusion des résultats.

ARTICLE 10. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeur fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription.

ARTICLE 11. MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement de l'épreuve ainsi que son déroulement.